

INFO-LETTRE SPG

No 2 – février 2011

Horaire scolaire : état des lieux

Lors des réunions du groupe paritaire DGEP/SPG, divers scénarii ont été proposés par la DGEP. Les constantes sont de ne pas tenir compte de notre revendication principale de compenser l'augmentation de l'horaire scolaire par des périodes bloc et de ne pas proposer des conditions de travail acceptables pour les MS. Le sort de l'enseignement de l'anglais y est également débattu. Il semblerait que l'emploi de semi-généralistes, habilité-e-s à enseigner l'anglais, ne soit que transitoire, car en 2015 il devrait y avoir suffisamment d'enseignant-e-s formé-e-s (niveau B2 et formation en didactique de l'anglais) pour pallier cette situation.

Mercredi 26 février, une délégation de la SPG a été auditionnée par les député-e-s de la commission enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport du Grand Conseil. Lors de cette rencontre, la SPG a pu clairement démontrer que l'augmentation du taux d'encadrement est due aux restrictions budgétaires de ces 20 dernières années, comme le démontre le tableau ci-dessous (distribué aux député-e-s présent-e-s) :

Années	1991	1999	2008	2010
Nombre d'élèves	27525	33442	33190	33216
Nombre de titulaires de classes	1496	1614	1642	1653
Nombre de GNT/ECSP	216	136	117	113
Nombre de MS	264	226	205	188
Moyenne d'élèves par classe	18,40	20,72	20,21	20,09
Taux d'encadrement	13,92	16,92	16,89	16,99

Pour retrouver la situation de 1991, une augmentation de 300 postes devrait être envisagée ! La délégation a insisté sur l'importance et les avantages du co-enseignement en lien avec les MS et les ECSP.

Cette commission rendra ses conclusions au Grand Conseil qui statuera sur ce Projet de Loi. Les membres de la SPG décideront en AGE de l'opportunité de lancer un référendum. Lors de la dernière réunion de la commission interne SPG, il a été débattu des stratégies à mettre en place si la récolte de signatures s'avérait nécessaire. La réflexion sur ce thème doit encore se poursuivre. En prévision de la mobilisation large et massive que demanderait un référendum, le comité souhaite que « l'argumentaire » ci-joint soit affiché, et si possible débattu, dans toutes les salles des maîtres.

Livret scolaire

Dans la perspective de la mise en oeuvre du plan d'études romand à la rentrée 2011, un nouveau livret scolaire est en préparation. Une version provisoire de ce document a été présentée en Conférence de l'enseignement primaire (CEP) pour information. La SPG a déploré de ne pas avoir été associée en amont au travail de conception, contrairement à ce qui s'était passé pour les versions précédentes. Le comité s'inquiète particulièrement de l'hypothèse d'une évaluation certificative renforcée et rigidifiée au cycle élémentaire. Il veillera à ce que la version finale du nouveau livret n'induisse pas une sélection encore plus précoce des élèves, potentiellement génératrice de plus d'inégalités.

Un nouveau cycle d'orientation ou le retour à celui d'antan ?

Rappelons-nous 2008! Coup sur coup, deux initiatives à propos du CO sont déposées. Toutes deux proposent une réforme. Ces deux initiatives sont à l'opposé l'une de l'autre: celle de REEL (la grande sœur de l'ARLE) défend un CO organisé autour de six sections (!), celle de la Fédération des enseignants genevois (FEG) défend un CO avec des classes hétérogènes en 7e. Dans ce projet, l'élève en difficulté est pris en charge de façon individualisée tout au long des 3 ans.

En mai 2009, nous avons à faire le choix entre l'initiative de REEL et le contre-projet proposé par le Conseil d'Etat qui, tout en tenant compte de certains arguments de REEL, propose un système à sections, ressemblant fortement au CO des origines. A l'occasion

de cette votation, la SPG propose à ses membres de refuser l'initiative de REEL et, par défaut, de soutenir le contre-projet, en attendant de voter pour l'initiative de la FEG. Le résultat de ce vote est un plébiscite pour le contre-projet du Conseil d'Etat (+70%). Suite au résultat de cette votation, la FEG retire son initiative.

Deux ans et demi plus tard, le corps enseignant primaire est informé de la nouvelle organisation du CO et en réalise les conséquences directes, notamment pour les titulaires de 6P.

Au cours de cette année scolaire 2010-2011, l'enseignant-e du primaire doit donc faire face à une tâche bien particulière, nommée aussi le « sale boulot ». Mais pourquoi ? Pour ne point accuser le CO d'être une école sélective, l'institution a délégué la tâche de sélection aux enseignant-e-s de 6P, en sachant que les conditions d'accès au regroupement 3, l'ex-A, sont resserrées et, par conséquent, que cela va se traduire par un nombre plus élevé d'élèves vers les regroupements 1 et 2, soit en C et B. Le terme « égalité des chances » en perd toute sa substance.

L'école primaire, parent pauvre de l'éducation genevoise (faire plus avec toujours moins), devra en plus assumer toutes les conséquences de ces nouvelles normes de passage, soit une augmentation probable des redoublements en 6P, de convenance en particulier. Mais alors comment limiter les dégâts ? Autrement dit : comment redonner du sens à l'égalité des chances ? En mettant en action tous les moyens à disposition, comme notre professionnalisme, nos valeurs, nos convictions qui se traduisent en :

- évaluant seulement les attentes fondamentales de fin 6P;
- mettant aussi en valeur les aspects positifs de l'élève dans le rapport de 6^{ème};
- étant attentifs à la cohérence et l'équité des pratiques d'évaluation au sien des équipes de 6P;
- en rendant les parents attentifs au changement;
- en rappelant dans toutes les instances de concertation le manque flagrant de moyens à l'école primaire.

Ainsi donc, l'école primaire genevoise va passer les élèves de 6P au crible d'une sélection basée sur le français et les maths, bientôt l'allemand (?), afin que ceux-ci entament leurs dernières années d'école obligatoire dans des filières pré-déterminées. La direction du CO et le Conseiller d'Etat ont pour objectif de soutenir la progression de tous les élèves, pour qu'en cours ou en fin d'année ils puissent passer dans le regroupement supérieur, selon leurs mérites. La SPG suivra attentivement cette évolution. Pour l'instant de nombreux doutes subsistent, tant on connaît l'aspect négatif d'une sélection précoce.

Position pour les votations

Plusieurs collègues ont été étonné-e-s de recevoir des "consignes" de vote pour les scrutins de cette année. Elles/ils ont interpellé le comité sur le sujet. Voici la procédure suivie : le comité discute des objets de votation et choisit de prendre position en fonction du lien du thème concerné avec l'école. Certains objets de votations relèvent du domaine scolaire, sur lesquels la SPG ne peut rester silencieuse (exemple, la journée à accueil continu) et d'autres où les liens sont moins évidents, moins directs (exemple, l'amnistie fiscale des votations du 11 février). Les positions du comité sont médiatisées, notamment via le site internet de la SPG ; elles ne constituent pas une consigne de vote formelle, mais plutôt une recommandation, un avis de plus parmi les différents groupements et partis qui expriment leurs opinions.

Questionnaire d'anglais

Les enseignant-e-s ont reçu un questionnaire pour déclarer leurs compétences en anglais. Quelques remarques : la SPG a demandé que ce questionnaire soit renvoyé pour que les nouveaux engagés puissent y répondre. La SPG engage chaque enseignant-e, qui remplit ce questionnaire, à noter toutes les remarques sur les conditions de travail exigées en lien avec l'enseignement de l'anglais, en particulier si les personnes intéressées sont prêtes à enseigner cette discipline dans plusieurs classes ou seulement dans leur classe. Des pistes sont évoquées par la DGEP pour organiser l'enseignement de l'anglais dès 2013, mais rien n'est décidé concernant les conditions dans lesquelles cet enseignement devra se faire. Nous défendons le statut de généraliste et l'autonomie des établissements qui doit pouvoir permettre aux enseignant-e-s de gérer l'introduction de l'anglais, en fonction de modalités d'applications définies pour tout le monde.

Divers

Agenda :

AGE, le 2 mars 2011, sur la retraite des enseignant-e-s primaires et, si les discussions avec le conseil d'Etat le permettent, sur la question de la fusion des caisses de pension publiques.

AD/SPG déchargée le 14 mars 2011, pour faire un point de situation sur les nombreux dossiers qui nous occupent.

Recherche de délégué-e-s :

Comité de la SPG, notamment des collègues de l'enseignement spécialisé et de la division élémentaire.

Commission stage et emploi, commission technique de l'IUFE (avec des personnes de l'université) pour aborder, entre autres, des questions liées aux stages de la formation initiale. Profil recherché: quelqu'un ayant l'habitude d'accueillir des stagiaires dans sa classe.